

**Rapport d'observations définitives
de la Cour des comptes sur**

**« L'association Sidaction :
l'impact des recommandations de la Cour »**

Juin 2009

	Pages
<i>Synthèse des observations de la Cour</i>	1
I - Présentation de l'association Sidaction	3
II - Le compte d'emploi des ressources et ses annexes font clairement apparaître les actions financées	5
A - La présentation du compte d'emploi	6
B - Le suivi des sommes collectées mais non utilisées dans l'exercice.....	10
C - L'information financière des donateurs et les frais de collecte.....	11
III - L'organisation des missions sociales a gagné en rigueur et en professionnalisme	12
A - Les principes communs et les actions menées en propre par Sidaction.....	12
B - Le soutien à la recherche	14
C - Le versement de subventions aux associations pour la prévention et l'aide aux malades.....	19
D - Le financement d'actions internationales.....	22
Annexe – Comptes d'emploi des ressources de l'association de 2001 à 2007.....	25
Réponse du Président de l'association Sidaction	29

Synthèse des observations de la Cour

L'association Sidaction s'est affirmée comme un acteur majeur de la lutte contre le VIH-sida et a nettement développé ses activités depuis le précédent contrôle de la Cour. Contrairement à la situation qui prévalait alors, l'association est seule responsable des opérations de collecte et de redistribution des fonds.

Tout en poursuivant sa mission initiale de redistribution des ressources collectées grâce à la générosité du public, elle conduit en propre des actions dans les domaines qui lui paraissent prioritaires mais qu'elle estime insuffisamment couverts par l'offre associative, ce qui constitue une évolution notable par rapport à la situation précédemment examinée par la Cour. Bien que toujours régie par la règle statutaire lui imposant un partage égalitaire des ressources entre l'aide à la recherche et l'aide aux malades par le biais des financements associatifs, elle a également développé des actions internationales en direction notamment des pays en transition et en développement.

L'allocation des fonds est du ressort du conseil d'administration de l'association, qui s'appuie sur des comités d'experts indépendants et bénévoles, chargés d'instruire les demandes de financement et de proposer des orientations d'action. Ces comités d'experts sont soumis à des règles déontologiques strictes en vue de garantir l'objectivité et l'indépendance des propositions de financement. Cette organisation appelle une appréciation positive de la Cour, qui lors de son précédent contrôle avait relevé des insuffisances dans les procédures de sélection et d'allocation des fonds. L'existence de comités composés d'experts actifs dans le domaine de la lutte contre le sida entraîne, comme l'avait déjà relevé la Cour, un risque d'attribution préférentielle, mais ce phénomène reste limité et fait l'objet d'un suivi précis par Sidaction, dans le secteur scientifique et médical et dans le secteur associatif.

Si les frais de fonctionnement et de structure apparaissent correctement maîtrisés, les coûts directs d'appel à la générosité publique connaissent, en valeur absolue, une croissance significative qui mérite une attention vigilante.

L'association connaît une progression importante des fonds mis en réserve, les emplois dans l'année étant inférieurs aux ressources annuelles ; une accélération du rythme des versements, conforme aux engagements de redistribution rapide pris envers les donateurs, est souhaitable, dans le respect de la rigueur nécessaire. Ces excédents sont enregistrés en fonds dédiés, technique comptable qui n'était pas en

vigueur lors du dernier contrôle de la Cour. Ceci permet une information claire des donateurs et garantit l'utilisation des excédents dans le cadre des missions justifiant l'appel à la générosité du public.

Au terme d'un examen qui n'avait pas pour objet un nouveau contrôle approfondi des missions sociales de l'association, les comptes et comptes d'emploi publiés n'appellent pas de critique quant à leur caractère fidèle ; les informations apportées aux donateurs apparaissent dans l'ensemble détaillées et précises.

Par rapport à la situation précédemment connue de la Cour, l'association s'est structurée et professionnalisée afin notamment d'être en mesure de mieux suivre et contrôler l'utilisation des fonds alloués. Les dispositifs mis en place appellent une appréciation particulièrement positive, de même que la vigilance apportée à la restitution des fonds non utilisés.

Au total, la Cour souligne l'attention apportée par Sidaction au suivi des recommandations issues de son précédent contrôle.

I - Présentation de l'association Sidaction

L'association Sidaction a été constituée le 17 février 1994 sous son ancienne dénomination « Ensemble contre le Sida », entre huit personnes morales qualifiées de membres fondateurs¹. Les statuts de l'association ont été mis à jour suivant des délibérations de 2005 approuvées en 2007, portant notamment sur le changement de nom de l'association.

Selon l'article 2 de ses statuts, l'association a pour but « la lutte contre le Sida par la collecte et la répartition de fonds destinés au financement de la recherche et des activités de prévention, d'entraide, d'amélioration de la qualité de la vie, et de soutien aux personnes atteintes par l'infection à VIH et/ou à leurs proches ». L'article 19 des statuts précise l'affectation des ressources collectées, à 50% pour la recherche et l'amélioration de la qualité de vie des malades et à 50% pour financer des actions d'information, de prévention, d'entraide ou de soutien, cette règle ayant été fixée dès l'origine. L'objet premier de Sidaction reste de redistribuer, sous forme de subventions allouées après procédures d'appel d'offres, les fonds collectés grâce à la générosité du public ; l'association a cependant élargi ses missions d'origine en finançant des projets dans les pays en développement et en transition et en menant des actions en propre.

Sidaction est demeurée, comme depuis son origine, une association « fermée ». L'adhésion de nouveaux membres doit être approuvée par une majorité des deux tiers des membres de l'assemblée générale. Cette dernière est aujourd'hui composée de 24 membres, répartis en quatre collèges égaux en nombre : personnalités qualifiées, collège associatif, collège scientifique et médical et collège international. Les associations fondatrices ne bénéficient plus d'aucun « droit de tirage » sur les fonds collectés, comme cela était le cas à l'origine.

Le conseil d'administration est assisté par plusieurs comités d'experts, indépendants et bénévoles, chargés d'instruire les demandes de subventions, qu'il détermine en dernier ressort.

Les trois premiers exercices de « Ensemble contre le Sida » avaient été marqués par l'organisation de l'émission audiovisuelle d'appel aux dons « Sidaction ». Le résultat exceptionnel de la première émission

1) Act Up Paris, Aides Fédération Nationale, Arcat Sida, Association de recherche contre le Sida et les maladies du sang, Association des artistes contre le Sida, Centre d'études des déficits immunitaires et leurs relations avec le cancer, Fondation mondiale recherche et prévention Sida, Fondation pour la recherche médicale.

(équivalent à plus de 45,5 millions d'euros) n'a jamais été de nouveau atteint. Interrompues en 1997, les émissions « Sidaction » ont repris à partir de 2004, à l'occasion des 10 ans de l'association, sans apporter un flux de dons aussi important, ce qui a conduit l'association à diversifier ses modes d'appel à la générosité publique.

Quelques dates et chiffres significatifs

Les grandes dates

- 1994 : création de l'association « Ensemble contre le Sida »
- 1997 : interruption du « Sidaction » audiovisuel
- 1998 : reconnaissance d'utilité publique
- 2004 : reprise du « Sidaction » audiovisuel
- 2007 : « Ensemble contre le Sida » devient « Sidaction »

Les grands chiffres (2007-2008)

- 49 salariés (au 31 décembre 2007)
- 16,8 M€ collectés auprès du public en 2007, dont près de 6 M€ à l'occasion du « Sidaction » audiovisuel ; l'ensemble des produits issus de la générosité du public a représenté en 2007 91% des ressources annuelles de l'association (hors report des ressources des années antérieures)
- 26,2 M€ de budget 2007, dont 7,7 M€ de report des ressources non utilisées des exercices antérieurs
- 122 000 donateurs « fidèles » en 2006 (ayant donné dans l'année et au moins une fois dans les deux années précédentes)
- 8,6 M€ de subventions versées en 2007 par Sidaction au titre du soutien à la recherche et de l'aide aux malades
- 2,6 M€ d'actions menées en propre par Sidaction en 2007

Publié en décembre 2000, le précédent rapport de la Cour portait sur le compte d'emploi des ressources des exercices 1994 à 1996, le présent contrôle s'attachant pour sa part aux exercices 2001 à 2007.

Dans ce rapport, la Cour analysait le rôle central joué par la Fondation de France, chargée jusqu'en 1997 de recueillir les fonds collectés et de procéder à l'ensemble des paiements, et par la Fondation pour la recherche médicale (FRM), chargée – en dehors de tout cadre juridique – de la gestion des fonds consacrés à la recherche.

Analysant les frais d'appel à la générosité publique et les frais de fonctionnement constatés lors des trois premiers Sidaction, la Cour notait que les premiers restaient dans « une enveloppe raisonnable », avec une moyenne de 6,2%, cependant que les seconds progressaient fortement, dépassant 9,6% pour le Sidaction 1995 alors que seulement 67,7% des crédits avaient été dépensés.

S'agissant des subventions à la recherche, la Cour relevait le risque « d'autodistribution » dans l'allocation des aides. Elle concluait à des insuffisances de la FRM dans l'instruction financière, la mise en place et le contrôle de l'utilisation des fonds, qu'il s'agisse des subventions ou des bourses de recherche. Elle soulignait les conditions irréalistes, confuses et dispendieuses de la création du centre intégré de recherches biocliniques sur le Sida (CIRBS) du professeur Luc Montagnier.

En ce qui concerne les financements associatifs, la Cour notait que l'association avait « su éviter l'écueil du financement de projets trop controversés et peu réalistes (...) » tout en ayant cependant parfois accordé « des financements en ne s'entourant pas de garanties suffisantes quant à la valeur de dirigeants, à la pertinence des objectifs poursuivis par rapport à l'infection VIH et à la réalité des cofinancements annoncés ».

La Cour concluait que « l'association doit s'assurer que les concours à la recherche font l'objet de la même vigilance que les financements d'actions associatives tout en facilitant par leur souplesse d'utilisation la tâche des équipes de recherche. Il lui revient aussi de veiller à ce que l'important investissement consenti grâce à la générosité publique pour la création du CIRBS continue de bénéficier à la recherche contre le sida. Elle doit enfin s'attacher à ce que ses partenaires associatifs trouvent les modes de fonctionnement leur permettant de porter et de conduire durablement les projets auxquels elle décide d'affecter les ressources collectées auprès du public ».

II - Le compte d'emploi des ressources et ses annexes font clairement apparaître les actions financées

La situation financière de Sidaction apparaît solide au vu de son bilan, comme le fait apparaître le tableau ci-après. Il faut noter, toutefois, que l'essentiel des fonds propres de l'association est composé de fonds dédiés, qui ont vocation à être utilisés dans le cadre de ses missions sociales. L'utilisation des fonds dédiés rend Sidaction exemplaire pour le traitement comptable des fonds non immédiatement dépensés.

En M€	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Actif immobilisé net (A)	0,06	0,06	0,11	0,19	1,83	1,23	1,22
Fonds propres (1)	9,42	7,25	4,35	4,34	7,11	9,29	10,28
Provisions (2)	2,02	0,81	0,78	-	-	0,03	0,02
Dettes à plus d'un an (3)	-	-	-	-	-	-	-
Total ressources durables (1+2+3) = B	11,44	8,06	5,14	4,34	7,11	9,32	10,3
Fonds de roulement (B-A)	11,39	8	5,02	4,14	5,28	8,08	9,08
Produits issus de la générosité du public	8,36	8,46	7,37	13,19	14,74	17,14	16,83

Source : Cour des comptes

A - La présentation du compte d'emploi

La présentation du compte d'emploi n'a pas significativement évolué au cours de la période sous revue. Sans suivre précisément les rubriques prévues par la réglementation, elle s'inscrit cependant dans l'esprit de transparence exigé par celle-ci en distinguant, d'une part, les ressources issues de la générosité publique par catégories, les produits financiers et le report des ressources non utilisées des campagnes antérieures et, d'autre part, les emplois pour les missions sociales, les coûts directs correspondants, les coûts indirects et de fonctionnement et les ressources restant à affecter.

Le choix a été fait de présenter, d'une part les coûts directs et indirects en diminution des ressources disponibles correspondantes, d'autre part les cofinancements en majoration des emplois en missions sociales ; mais le compte d'emploi publiés font clairement apparaître le total des ressources nettes disponibles, leur emploi et, sous forme de solde, les ressources restant à affecter.

Les données sont élaborées à partir de la comptabilité analytique de Sidaction. Les frais de structure, présentés comme coûts indirects, sont calculés à partir des surfaces en m² affectées à chaque service. Le calcul des surfaces est réactualisé tous les ans. Cette répartition des coûts est mentionnée, comme il y a lieu, en annexe du compte d'emploi.

Le tableau ci-après présente un retraitement des données du compte d'emploi en se conformant aux rubriques définies par la réglementation.

En M€	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Produits issus de la générosité du public	8,36	8,46	7,37	13,19	14,74	17,14	16,83
Cofinancements publics (y compris reports)	-	0,59	0,66	0,9	0,7	1,46	1,19
Restitutions de financements et reprises sur affectations aux réserves et provisions	1,48	1,37	0,09	0,83	0,11	0,19	0,2
Produits financiers	0,26	0,27	0,83	0,08	0,43	0,09	0,26
Report des ressources non utilisées des campagnes antérieures	10,39	7,85	5,67	2,79	2,76	4,88	7,72
TOTAL RESSOURCES	20,5	18,54	14,63	17,77	18,74	23,76	26,19
Affectation aux réserves et provisions	0,02	-	0,07	0,25	0,08	0,08	0,07
Missions sociales (y compris, en 2004, reprise des cofinancements antérieurs)	8,82	9,11	9,07	9,85	8,49	10,15	11,26
Coûts directs d'appel à la générosité du public	3,22	3,13	2,07	3,43	4,16	4,3	4,52
Fonctionnement (y compris coûts indirects)	0,58	0,63	0,63	1,49	1,13	1,51	1,62
Ressources à affecter	7,85	5,67	2,78	2,76	4,88	7,72	8,71
TOTAL EMPLOIS	20,5	18,54	14,63	17,77	18,74	23,76	26,19

Source : Cour des comptes

1 - Les produits

Les produits issus de la générosité du public ont fortement progressé à partir de la reprise en 2004, à l'occasion des 10 ans de Sidaction, du « Sidaction » audiovisuel qui avait été interrompu depuis 1996. Les dons représentent environ 90% des ressources collectées auprès du public, bien que les legs, assurances-vie et donations ne soient pas négligeables (un peu plus de 350 000 euros en moyenne annuelle sur la période étudiée ; cette ligne fait l'objet d'une présentation en annexe des

comptes d'emploi). Les autres activités génératrices de ressources auprès du public (fonds Line Renaud² et autres activités) sont également précisées en annexe des comptes d'emploi.

La rubrique « cofinancements publics » a sensiblement progressé en valeur absolue au cours de la période sous revue, ces apports demeurant toutefois fortement minoritaires en valeur relative ; cette rubrique retrace, comme précisé en annexe aux comptes d'emploi, des subventions reçues notamment du ministère des Affaires étrangères, de la Fondation de France et de la mairie de Paris. En 2004, lorsque Sidaction a commencé à mener des missions en propre (cf. *infra*), une ligne spécifique du compte d'emploi a été créée pour retracer les cofinancements accordés à ces actions ; cette ligne a été de nouveau présentée en 2005 – l'annexe du compte d'emploi de cet exercice présentant une liste particulièrement détaillée des concours publics reçus – et en 2006 ; en 2007, le choix a été fait de ne plus distinguer entre les deux types de cofinancements. Cette simplification est bienvenue, mais il n'en reste pas moins souhaitable de préciser le détail de ces concours spécifiques, comme c'était le cas en 2005.

Au total, hors ressources des années antérieures disponibles en début d'exercice, l'évolution des ressources annuelles de Sidaction fait apparaître une érosion de 2001 à 2003 puis une nette progression à partir de 2004 du fait de la reprise du « Sidaction TV ».

2 - Les emplois

Les emplois présentés en « missions sociales » recouvrent plusieurs rubriques.

Les lignes « financement des programmes d'aide aux malades » et « financement des programmes de recherche » regroupent les subventions redistribuées par Sidaction, étant précisé que la première de ces lignes comprend à la fois les subventions aux associations versées en France et le financement des programmes internationaux.

La rubrique « suivi des financements, conseil et formation » est directement liée aux procédures d'appel d'offres. Elle correspond à des coûts directs de personnel, de missions sur le terrain, de remboursement de frais aux membres des comités et d'audit, pour l'ensemble des trois secteurs d'activité (recherche, associations et international), et aux coûts indirects correspondants répartis, comme déjà indiqué, en fonction des surfaces occupées par les services. Elle ne fait pas l'objet d'une

2) Affectation analytique des ressources collectées essentiellement au titre des ventes et droits d'auteurs d'albums et de manifestations organisées au bénéfice de l'association.

présentation détaillée en annexe du compte d'emploi. En revanche, ce détail est bien présenté, particulièrement depuis 2005, s'agissant de la rubrique « actions de lutte contre le sida menées par l'association ». Il s'agit d'actions menées directement par Sidaction dans des domaines que l'association estime prioritaires mais insuffisamment couverts par l'offre associative. Ces actions connaissent une montée en puissance significative depuis 2004. Si la présentation en missions sociales de ces deux rubriques n'appelle pas d'observation, elles ne devraient comporter que des coûts directs à la charge de l'association, à l'exclusion des coûts indirects (coûts de structure), qui devraient être identifiés comme tels.

Les coûts directs d'appel à la générosité publique sont présentés en atténuation des ressources correspondant aux dons, legs et activités annexes. Ils progressent de 40% sur la période 2001-2007, accompagnant certes une augmentation de 101% sur la même période des ressources issues de la générosité publique. Leur montant dépasse le quart des ressources collectées et cette progression continue, en valeur absolue, mérite une attention vigilante de l'association.

Sous l'appellation de « coûts indirects » sont présentés les coûts indirects d'appel à la générosité publique (648 913 euros en 2007) et les coûts indirects des actions de lutte contre le sida menées par l'association (147 783 euros en 2007), dont l'annexe au compte d'emploi précise qu'ils constituent une quote-part des frais de structure. Les frais indirects affectés en fonction des surfaces comprennent les imputations comptables correspondant au fonctionnement des services, hors administration et direction de l'association.

Le compte d'emploi comportait jusqu'en 2005 des « coûts indirects de traitement des legs » et jusqu'en 2003 des « coûts indirects d'organisation » pour les activités annexes liées aux appels à la générosité publique, ainsi qu'une ligne « actions de communication » au titre des coûts de fonctionnement de l'association. Les simplifications intervenues doivent être saluées, la multiplication des lignes d'imputation de coûts ne facilitant pas la lecture du compte d'emploi.

L'exercice 2004 montre une rupture par rapport aux exercices précédents, qui s'explique par deux facteurs : l'introduction du calcul des coûts indirects en fonction des surfaces –qui a fait l'objet d'une explication en annexe du compte d'emploi – et le renforcement des moyens de l'association, cet exercice ayant été marqué par une relance et une réorganisation de la structure (augmentation des effectifs, passant de 20,08 ETP fin 2003 à 31,95 fin 2004, extension des locaux du siège).

L'exercice 2006 a correspondu à un nouveau développement : l'effectif est passé de 35,85 ETP au 31 décembre 2005 à 42,96 au 31 décembre 2006, avec notamment la création d'un poste de responsable

juridique, le passage à temps plein d'un comptable, l'arrivée d'une personne chargée de la communication sur les legs ; l'association indique également avoir internalisé certaines tâches. Les missions menées en propre par l'association se sont par ailleurs développées.

Les coûts indirects peuvent être ajoutés aux coûts de fonctionnement de l'association, dont ils sont une composante. Le montant total des frais de fonctionnement pour 2007 s'établit ainsi à 1,62 M€ En proportion du total des emplois, ce montant est stabilisé à 6% depuis 2005 ; rapporté au total des ressources issues de la générosité du public, il augmente et atteint 10% en 2007, soit un niveau qui reste modéré. Sidaction doit toutefois demeurer attentif à leur évolution.

B - Le suivi des sommes collectées mais non utilisées dans l'exercice

Les ressources collectées par Sidaction et non utilisées au cours de l'exercice sont transférées au bilan en fonds dédiés, qu'elles correspondent ou non à des engagements fermes votés par le conseil d'administration. Comme déjà indiqué, ces ressources sont en nette progression, ce qui entraîne une croissance sensible des fonds dédiés.

En euros	2005	2006	2007
Fonds dédiés « aide aux malades » au 1/01	-814 686	203 320	578 615
Emplois de l'exercice	-7 315 210	-8 945 791	-9 826 906
Ressources de l'exercice	8 333 215	9 321 086	9 266 155
<i>(emplois-ressources de l'exercice)</i>	<i>1 018 005</i>	<i>375 295</i>	<i>-560 751</i>
Fonds dédiés « aide aux malades » au 31/12	203 320	578 615	17 864
Fonds dédiés « recherche » au 1/01	3 577 960	4 673 215	7 142 982
Emplois de l'exercice	-6 548 108	-7 089 272	-8 183 996
Ressources de l'exercice	7 643 363	9 559 039	9 235 778
<i>(emplois-ressources de l'exercice)</i>	<i>1 095 255</i>	<i>2 469 767</i>	<i>1 051 782</i>
Fonds dédiés « recherche » au 31/12	4 673 215	7 142 982	8 194 764
Total des fonds dédiés au 1/01	2 763 274	4 876 534	7 721 597
Total des fonds dédiés au 31/12	4 876 534	7 721 597	8 212 628

Source : Cour des comptes

Si, pour ce qui concerne les fonds « aides aux malades », les emplois de l'exercice ont été en 2007 supérieurs aux ressources, la situation inverse perdure pour les fonds « recherche » ; le versement en deux annuités, à partir de 2005, des aides à la recherche auparavant versées en une seule fois, de même que la présentation tardive des demandes de financement, paraissent être à l'origine de cette évolution.

La technique des fonds dédiés prévue par le règlement comptable du 16 février 1999 n'était pas utilisée par Sidaction lors pour les exercices précédemment examinés par la Cour. En affectant ses excédents à des fonds dédiés, plutôt qu'à des fonds de réserve, Sidaction garantit à ces fonds une affectation conforme à ses statuts et aux objectifs de l'appel à la générosité publique et assure une meilleure transparence vis-à-vis de ses donateurs. Le recours par l'association à cette technique appelle ainsi une appréciation très positive.

Mais il serait souhaitable que le rythme d'utilisation de ces fonds puisse être accéléré, sans toutefois sacrifier la rigueur à la rapidité.

C - L'information financière des donateurs et les frais de collecte

La Cour, dans le cadre du présent contrôle, n'a pas examiné les modalités et frais de collecte de Sidaction, qui ont fait l'objet d'un contrôle par l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS), dont le rapport est daté d'août 2008.

L'une de ses observations portait sur la présentation des missions sociales : jusqu'en 2006, Sidaction additionnait dans le même diagramme les engagements en cours de versement et les versements effectués au titre des missions sociales. Ceci a été corrigé dans le rapport d'activité de Sidaction pour 2007.

III - L'organisation des missions sociales a gagné en rigueur et en professionnalisme

A - Les principes communs et les actions menées en propre par Sidaction

1 - Des secteurs d'activité distincts

Sidaction intervient depuis son origine pour financer d'une part des actions à caractère médical et scientifique, d'autre part des programmes associatifs de prévention et d'aide aux malades.

Depuis 1997 avec la création d'un appel d'offres spécifique, les financements accordés couvrent un troisième secteur non identifié en tant que tel par les statuts mais qui fait l'objet d'une présentation distincte dans les rapports d'activité : le financement de projets dans les pays en transition et en développement.

Le montant total de subventions versées en 2007 selon le compte d'emploi des ressources comprend donc les subventions versées au titre des actions internationales, qui sont réputées être réparties pour moitié dans chacun des deux secteurs « historiques » d'intervention.

La répartition des subventions versées en 2007 est présentée ci-après.

En €	Aide aux malades	Aide à la recherche	Total
Financements associatifs	3 923 959	-	3 923 959
Financements scientifiques	-	2 375 292	2 375 292
<i>Dont « qualité de vie »</i>	-	72 300	
Financements internationaux	1 166 651	1 166 651	2 333 302
TOTAL	5 090 610	3 541 944	8 632 554

Source : Cour des comptes

Depuis 2004, Sidaction a considérablement développé des missions en propre, dans des domaines que l'association estime prioritaires mais insuffisamment couverts par l'offre associative. En particulier, parallèlement à l'appel d'offres associatif, ont été déterminés des axes d'intervention ciblés (départements français d'Amérique, actions en milieu carcéral, emploi des personnes séropositives) pour lesquels Sidaction entend jouer un rôle d'impulsion, afin de développer l'offre associative. C'est également le cas depuis 2007 dans le domaine de la recherche avec un nouvel appel d'offres ciblé sur la qualité de vie des malades. Ce mode d'action est, depuis l'origine, utilisé par le service international pour structurer l'offre associative.

Ces activités permettent à l'association de dépasser son rôle traditionnel de redistributeur de fonds.

2 - L'attribution des financements : une expertise par des comités indépendants

Depuis l'origine, Sidaction a confié l'analyse des demandes de financement qui lui sont adressées à des comités d'experts indépendants et bénévoles, chargés de proposer au conseil d'administration, qui reste seul décisionnaire, les allocations de fonds. Le point commun entre ces différents comités est l'existence de règles déontologiques, en vertu desquelles un expert impliqué de près ou de loin dans un projet ne peut pas en assurer l'instruction, et ne participe ni au débat, ni au vote sur les financements. Toutefois, le respect de ces règles n'est pas formellement enregistré dans les comptes-rendus des comités, qui mentionnent – sous des formes diverses – les membres présents et absents, ainsi que le nombre d'abstentions de vote, mais sans faire apparaître les sorties de séance effectives lors de l'examen des dossiers.

3 - Le contrôle externe par un cabinet d'audit

Sidaction a confié à un cabinet externe, par ailleurs commissaire aux comptes de l'association, une mission annuelle d'audit portant sur une vingtaine de structures, pour moitié associatives et de recherche. La Cour a examiné les résultats de la mission de contrôle menée en 2007.

- dans le secteur scientifique et médical, pour les 12 projets audités, le suivi budgétaire, administratif et financier a été jugé « satisfaisant » et les contrôles « de nature à assurer une gestion efficace des fonds confiés ». Toutefois, la moitié des dossiers a donné lieu à des observations pour non respect de la convention à divers titres (prolongation sans avenant, imputation de frais non

éligibles, modifications de budget sans autorisation préalable, rapports financiers non envoyés, existence de reliquats non reversés) ;

- dans le secteur associatif, sur les 12 structures auditées, 9 n'ont pas suscité de remarques majeures bien que, dans un cas, l'attention de Sidaction ait été attirée sur la situation déficitaire de l'association ; dans les trois autres cas, ont été relevés des lacunes (voire « une absence totale ») de contrôle interne, la présence de dépenses non-conformes à la convention, et des problèmes de cohérence entre compte de résultat et compte d'emploi rendant inexploitable les documents de *reporting* prévus par la convention.

Cet examen porte sur un trop faible nombre de cas pour que ses résultats puissent être extrapolés par la Cour, mais l'existence de ces contrôles externes, qui utilisent un cadre normalisé d'audit, appelle une appréciation positive. Il serait utile qu'une brève synthèse annuelle de leur résultat soit transmise pour information au conseil d'administration de l'association.

B - Le soutien à la recherche

L'organisation du soutien à la recherche par Sidaction a considérablement évolué depuis le précédent contrôle de la Cour, dans un sens conforme à ses préconisations. La sélection des dossiers, qui était du ressort de la Fondation pour la Recherche Médicale lors des premiers exercices d'existence de l'association, dans des conditions juridiquement anormales, est en effet depuis 1999 entièrement assurée par Sidaction.

Deux types d'actions sont financés par Sidaction : « l'aide aux équipes » et les bourses à destination des jeunes chercheurs, un même projet de recherche pouvant être financé aux deux titres. La discipline majoritairement soutenue (deux tiers des fonds en 2007) est la recherche fondamentale, en particulier la virologie et, dans une moindre mesure, l'immunologie ; le tiers restant est attribué, à parts à peu près égales, à la recherche clinique, à la recherche appliquée et à la recherche en sciences sociales.

1 - L'organisation des appels d'offres et la sélection des dossiers

La formulation de l'appel d'offres scientifique et médical est volontairement assez large : le texte pour 2007 indiquait ainsi notamment que seraient examinés « les projets de recherche fondamentale, appliquée et clinique dans tous les domaines de la recherche biomédicale sur le

VIH/sida [...] ainsi que les travaux de recherche en sciences de l'homme et de la société, en épidémiologie et en santé publique, portant sur le VIH/sida ».

Les aides aux équipes, d'une durée maximale de 2 ans, peuvent être accordées pour financer du fonctionnement, de l'équipement ou du personnel temporaire. Les bourses sont attribuées, selon des modalités différenciées, aux scientifiques en dernière année de thèse, aux post-doctorants et aux médecins et pharmaciens ; l'organisme d'accueil doit être une structure publique de recherche ou un organisme à but non lucratif.

Outre la description du projet, une attention particulière est accordée au montage du budget prévisionnel et aux crédits accordés par Sidaction pour l'année en cours et les 3 exercices précédents ; en outre, le dossier doit comporter, pour les équipes bénéficiaires d'un financement antérieur, un dossier d'évaluation final ou intermédiaire ; l'évaluation faisant l'objet d'une procédure spécifique formalisée que s'engage à suivre le demandeur (cf. *infra*). Au total, le dossier demandé aux candidats paraît complet, détaillé et de nature à permettre de porter sur la candidature un avis non seulement scientifique, mais également administratif et financier.

Les dossiers sont transmis pour instruction au comité scientifique et médical de Sidaction. Ce comité pluridisciplinaire est composé de 12 à 24 membres nommés pour 4 ans par le conseil d'administration, regroupant des personnes reconnues pour leur compétence et leur expertise dans le champ du VIH-sida, et de deux représentants des associations de lutte contre le sida (ne détenant ensemble qu'une voix). Le renouvellement du comité est effectué par moitié tous les deux ans mais ses membres sont nommés sans limitation de durée. Son actuel président, nommé en 1999, en est le membre le plus ancien ; un expert est en fonction depuis 2000, 3 le sont depuis 2001, et 3 depuis 2004. Il y a donc un renouvellement assez régulier de ce comité, dont 95 experts ont été membres depuis sa création en 1994.

Une « charte des membres du comité scientifique et médical », rappelle les objectifs statutaires de Sidaction et prévoit la composition, le rôle et le fonctionnement du comité et de la commission permanente qu'il désigne en son sein.

Trois sessions annuelles sont tenues pour examiner les dossiers. La commission permanente désigne, parmi les membres scientifiques du comité, en fonction de leur compétence, les rapporteurs (au nombre minimum de deux) chargés d'examiner chaque dossier. Chacun d'eux

reçoit les dossiers 3 semaines avant la réunion du comité, et n'a connaissance de son ou ses co-rapporteurs que le jour de cette réunion.

Chaque membre du comité « doit faire connaître par écrit à Sidaction l'ensemble de ses engagements, tant salariés que bénévoles, ainsi que les partenariats occasionnels ou permanents qui le lient -ou qui lient les organismes dans lesquels ils est engagé- à d'autres organismes (associations, institutions, organismes ou établissements de recherche, sociétés ou autres) intervenant dans le champ de la lutte contre le VIH/sida ». Un membre du comité « qui collaborerait ou pourrait être en concurrence avec le projet présenté par le candidat ne peut pas en être rapporteur » et les membres du comité « impliqués personnellement ou professionnellement » dans le projet ne participent pas aux débats et au vote. Les membres du comité s'engagent à une stricte obligation de confidentialité. Inversement, les noms des rapporteurs ne sont jamais communiqués aux candidats.

La Cour avait relevé que la sélection de dossiers par un comité scientifique composé de chercheurs en activité entraînait en effet, dans le milieu relativement restreint de la recherche sur le VIH-sida, un risque d'attribution préférentielle. La présence dans le comité scientifique de chercheurs reconnus et disposant d'une légitimité certaine rend ce phénomène difficilement évitable, mais la procédure ainsi désormais mise en place par l'association est de nature à apporter les garanties d'impartialité nécessaires.

Une base de données permet en tout état de cause d'identifier les dossiers financés qui ont été présentés par des membres du comité. De 2005 à la deuxième session de 2008, sur les 42 experts scientifiques ayant participé ou participant, à la date de dépôt du présent rapport, au comité scientifique et médical, 16 ont déposé des demandes de subventions. Sur 256 dossiers de demandes déposés sur cette période, 23 (soit 9%) l'ont été par des membres du comité. Sur ces 23 dossiers, 18 ont été acceptés et 5 refusés, soit un taux d'acceptation de 78% ; pour les autres équipes, le taux d'acceptation a été de 41%.

De 2006 à la deuxième session de 2008, 9% des dossiers déposés l'ont été par des membres du comité ; sur les financements accordés, 12,4% en nombre et 13,7% en volume l'ont été à des membres du comité ; ces chiffres peuvent être comparés à ceux publiés par la Cour en décembre 2000, portant sur les 6 premiers appels d'offres, qui faisaient état, pour les membres du comité, d'un taux de 14,7% en nombre et 21,6% en volume des financements accordés.

Au total, la procédure de sélection et d'examen des demandes d'aide à la recherche paraît ainsi de nature à fournir des garanties rigoureuses quant à la qualité des dossiers soumis au comité, au sérieux de leur analyse et à l'impartialité des décisions. Le risque d'une attribution préférentielle aux équipes représentées dans les instances de Sidaction est limité et fait l'objet d'un suivi par l'association elle-même.

2 - Les financements accordés, l'évaluation et les contrôles

Les financements accordés en 2007 ont été les suivants :

Financements 2007	Montants votés (€)	En % du total	Nombre de projets
Aide aux équipes	1 626 655	70%	80
Bourses jeunes chercheurs	709 777	30%	46
TOTAL	2 336 432	100%	126

Source : Cour des comptes

Sidaction utilise pour le suivi de ces financements une base de données pour l'enregistrement des dossiers de demande et de leur traitement, qu'il est prévu de compléter en matière de suivi des restitutions et d'évaluation des aides aux équipes. Les versements effectifs sont suivis sur un tableur distinct. Ces différents systèmes informatiques ne sont pas totalement sécurisés, en particulier quant à la traçabilité des interventions. Un compromis devrait être recherché entre une sécurisation plus importante de ces données et le coût qu'entraînerait une solution informatique trop lourde.

Une procédure formalisée d'évaluation a été mise en place. Les équipes bénéficiaires d'une aide doivent adresser à Sidaction un rapport financier et un rapport scientifique, dans des délais respectifs de 2 et 6 mois après la clôture de la période d'utilisation des fonds. Lors de toute nouvelle demande de financement, l'équipe doit être à jour de l'évaluation des financements précédents ; par ailleurs, si une demande de financement est adressée alors qu'un projet précédemment financé est en cours, un rapport intermédiaire de l'aide précédente doit être transmis.

Sidaction procède au contrôle d'utilisation des fonds sur les points suivants : respect des dates d'échéance, respect de la ventilation par rapport au budget accordé, respect de la nature des dépenses accordées par rapport au budget accordé. Sauf cas nécessitant une expertise scientifique, le comité scientifique et médical n'est pas associé à cette procédure, son président ayant déclaré au conseil d'administration que la

commission permanente ne souhaitait pas se prononcer « sur des questions financières, si elles ne relèvent pas directement des choix liés à l'orientation des travaux de recherche ». Un rapport scientifique doit par ailleurs être produit. Il comporte un formulaire d'évaluation, un rapport d'activité, et la copie intégrale des publications, brevets et rapports de recherche correspondant au projet financé. Ce dossier peut être soumis pour évaluation à un expert scientifique.

Les fonds non utilisés ou ayant fait l'objet d'une utilisation non-conforme font l'objet d'une demande de restitution.

Sidaction a réalisé une évaluation des dossiers d'aide aux équipes, portant sur la période de 1997 à 2007. Sur un total de 200 dossiers traités et clos, 77, soit plus d'un dossier sur trois, ont fait l'objet d'une demande de restitution qui a effectivement été versée ; ces dossiers traités et clos représentent, en valeur, 93% des montants dont la restitution a été demandée. Pour les 94 dossiers examinés ayant fait l'objet d'une demande de reversement, le total des restitutions demandées s'est élevé à 429 523 euros, sur un montant total financé de 4 102 950 €, soit un taux de reversement demandé de 10,5%. Sur ce montant, 93% des sommes ont fait l'objet d'un reversement. Trois enseignements se dégagent de cet exercice :

- une proportion significative de dossiers présente un reliquat de fonds devant être restitués ;
- ce reliquat n'est pas négligeable en proportion des fonds attribués ;
- mais l'essentiel de ces restitutions s'opère dans un délai de moins de trois mois.

L'existence de ce suivi des restitutions appelle une appréciation très positive.

3 - Les suites du financement du Centre intégré de recherches biocliniques sur le sida (CIRBS)

Le précédent rapport de la Cour avait relevé que le CIRBS, projet lancé par le professeur Luc Montagnier et situé dans l'enceinte de l'hôpital Saint-Joseph à Paris, avait bénéficié d'un financement de 25 MF (3,81 M€) alors que son utilité était controversée dans la communauté scientifique et que ses modalités de financement n'étaient pas assurées ; elle concluait : « un centre par définition durable a été mis en place sur financement précaire. Il reste à clarifier le sort de l'important investissement consenti sur les fonds apportés par la générosité publique pour lutter contre le sida ».

Cette clarification n'est toujours pas intervenue à la date de dépôt du présent rapport. Aucune piste de reprise n'a abouti depuis le dernier contrôle de la Cour, malgré diverses tentatives et démarches de Sidaction.

Les locaux de l'ex-CIRBS ont été affectés par l'hôpital Saint-Joseph, qui en est propriétaire, à certaines de ses activités et ne sont donc toujours pas utilisés pour la recherche contre le sida. Aucune structure de recherche ne semble s'être spontanément manifestée pour lancer un projet susceptible d'occuper ces locaux conformément aux objectifs qui en avaient justifié le financement pour des montants importants par des ressources issues de la générosité publique. Mais aucun appel public à candidature n'a non plus été organisé à cet effet.

Cette situation apparaît très anormale et doit appeler de la part de Sidaction les initiatives nécessaires, auprès en particulier de l'hôpital Saint-Joseph, pour que ces locaux financés pour un montant élevé par les ressources issues de la générosité publique reçoivent une affectation conforme à leur objet initial.

C - Le versement de subventions aux associations pour la prévention et l'aide aux malades

1 - L'organisation des appels d'offres et la sélection des dossiers

Le conseil d'administration de Sidaction a adopté le 1^{er} février 2006 une réforme de la procédure de sélection des associations, dont les points principaux sont les suivants :

- sur le modèle utilisé pour les programmes internationaux (cf. *infra*), détermination annuelle par le conseil d'administration d'un groupe d'une cinquantaine d'associations « partenaires », retenues à partir de trois critères : avoir été soutenues par Sidaction sur au moins 5 des 6 précédents exercices ; « faire de la lutte contre le sida une priorité affichée et effective » ; ne pas être une association ayant comme objet principal l'animation d'un réseau. Ces « partenaires » se voient proposer, depuis 2006, une convention comprenant une enveloppe de financement annuelle portant sur le projet global de l'association, en contrepartie de certains engagements et d'un contrôle annuel sur place systématique par Sidaction (cf. *infra*). Ces « partenaires » ont bénéficié en 2007 de 60% des financements associatifs ;
- détermination, après expérimentation en 2005, d'un nouveau mode d'intervention de Sidaction par le financement ciblé de projets sur des thèmes identifiés (départements français d'Amérique, action en

milieu carcéral et emploi des personnes séropositives), pour lesquels Sidaction n'est plus seulement un bailleur de fonds répondant à des sollicitations mais souhaite apporter un appui au développement de projets, sélectionnés par la voie d'un appel d'offres restreint spécifique, les associations déjà connues de Sidaction étant considérées pour ces projets comme des associations « partenaires » au sens ci-dessus ; il s'agit d'un mode d'action innovant, inspiré de l'expérience internationale de Sidaction, partant du constat que certains besoins ne sont pas couverts faute d'une structuration associative adéquate ;

- refonte de l'appel d'offres associatif, non ouvert aux associations « partenaires », avec une présélection des projets par le comité associatif sur la base d'une « note d'intention » transmise en réponse à l'appel d'offres.

Il convient de rappeler que les associations fondatrices de Sidaction ne disposent plus, dans cette nouvelle procédure, d'un « droit de tirage » sur les enveloppes de subvention, contrairement à la situation antérieurement analysée par la Cour.

Un appel d'offre annuel unique est organisé avec une date de clôture désormais antérieure à la fin de l'exercice n-1 (l'appel d'offres 2007 avait pour date de clôture le 8 janvier 2007 ; l'appel d'offres pour 2009 a été clôturé le 28 septembre 2008). Il comprend une brève description de la procédure, les domaines exclus du financement et les axes prioritaires déterminés pour l'exercice. La liste de ces derniers recouvre un champ extrêmement large d'activités à caractère social, dont le lien avec les « programmes d'aide aux malades » n'est pas toujours évident. Un rappel des buts statutaires de l'association semblerait opportun dans ce type de document public.

Le dossier à remplir par les associations candidates est relativement détaillé en ce qui concerne le projet associatif, les actions à financer et le budget de l'association. Un compte d'emploi des actions précédemment financées par Sidaction doit être fourni. Toutefois, la « note d'intention » demandée dans le cadre de la procédure de présélection ne comprend pas d'éléments sur la situation financière globale de l'association alors que s'agissant d'un appel d'offres ouvert, cet élément semblerait pouvoir constituer un critère de présélection.

Le comité associatif Sida, chargé d'instruire les demandes, est composé, y compris son président, de 12 à 24 membres (19 en 2007), nommés par le conseil d'administration, qui doivent être experts de l'épidémie à VIH. Ils sont nommés pour 6 ans, le renouvellement s'effectuant par tiers tous les deux ans. A l'exception du président du

comité, les fonctions d'expert et d'administrateur de Sidaction sont incompatibles.

La « charte des experts du Comité associatif Sida » rappelle les buts poursuivis par Sidaction et prévoit la composition, le rôle et le fonctionnement du comité et de la commission permanente qu'il désigne en son sein. Chaque dossier est confié à deux instructeurs, par tirage au sort, le résultat de ce tirage étant corrigé en cas d'incompatibilité. Les cas d'incompatibilité sont prévus par la charte. En outre, un instructeur n'examine pas de dossier présenté par une association ayant son siège dans sa région de résidence, s'il travaille lui-même, dans cette région, sur la même thématique que l'association porteuse du projet à financer.

Les financements accordés à des structures représentées au comité associatif sont de l'ordre du quart des subventions attribuées ; ce phénomène, proportionnellement plus important d'ailleurs que pour le secteur de la recherche, est également bien suivi et mesuré par Sidaction.

2 - Les financements accordés et les contrôles

Les financements sont suivis sur une base de données qui retrace l'intégralité des demandes de subventions depuis 1999. Comme dans le cas du soutien à la recherche, cette base paraît insuffisamment sécurisée et les interventions ne sont pas tracées. La répartition des financements votés en 2006 et 2007 est présentée dans le tableau ci-après (qui reprend les financements votés par le conseil d'administration et non, comme dans le compte d'emploi, les versements effectifs).

	Montants votés (€)		En % du total		Nombre de projets	
	2006	2007	2006	2007	2006	2007
Associations partenaires	2 318 267	2 178 207	61%	59%	46	53
Appel d'offres ouvert	639 436	777 389	17%	21%	53	55
Départements français d'Amérique	195 000	294 300	5%	8%	11	14
Milieu carcéral	159 600	211 386	4%	6%	10	12
Mission Emploi	187 000	164 409	5%	4%	7	9
Prévention Gay	220 642	-	5%	-	réserve	-
Aides exceptionnelles	89 027	89 560	2%	2%	10	7
TOTAL	3 808 972	3 715 251	100%	100%	137	150

Sources : Cour des comptes (2007) et Sidaction (2006)

Les associations « partenaires » ont bénéficié au cours de ces deux exercices d'environ 60% des financements associatifs votés. La procédure précédente conduisait à la sélection *de facto* d'un groupe d'associations qui percevait annuellement 80% de l'enveloppe disponible.

Outre la procédure d'audit externe présentée *supra*, les associations « partenaires » doivent se soumettre, en contrepartie de la relative garantie de leur financement, à une visite obligatoire annuelle d'une durée de deux jours. Ces visites sur place donnent en principe lieu à un rapport écrit, transmis aux deux instructeurs du dossier, lors de la demande de financement suivante. Il serait souhaitable qu'une trace de l'ensemble des travaux menés à ce titre soit aisément accessible et que le rapport écrit soit systématique et sous une forme standardisée (par exemple inspirée de celle utilisée pour l'audit externe). Par ailleurs, afin d'exploiter au mieux ces missions de contrôle et d'en informer les instances décisionnaires, un rapport annuel de synthèse serait utile.

D - Le financement d'actions internationales

1 - L'organisation des appels d'offres et la sélection des dossiers

Les appels d'offre organisés par le service des programmes internationaux sont, pour la plupart, restreints à un groupe d'association déjà financées par Sidaction ou identifiées lors de missions sur le terrain.

Plusieurs dispositifs coexistent. L'appel d'offres international est organisé depuis 1997 ; il vise principalement à soutenir les activités de santé communautaires dans les pays en développement ou en transition ; les allocations financières portent principalement sur les services de prise en charge (médicale et psychosociale) des malades du sida et la structuration des associations ; certaines des associations soutenues, qualifiées de « centres partenaires », sont financées sur une durée de 3 ans. D'autres appels d'offre plus spécifiques portent sur les enfants affectés par le VIH et sur le renforcement des associations (formation, professionnalisation, accès aux traitements) et des équipes soignantes et de recherche.

Les dossiers demandés comportent, outre une description des projets, le budget prévisionnel des actions dont le financement est demandé, y compris les autres sources de financement et l'affectation d'éventuels reliquats d'aides antérieures. Doivent également être fournis le rapport financier (compte de résultat de l'association), le rapport d'activités, et un compte d'emploi des fonds octroyés par Sidaction. Pour les associations reconnues comme « centres partenaires » seul un dossier simplifié est demandé pour les 2^{ème} et 3^{ème} années de financement. Il

pourrait être indiqué que les montants pluriannuels éventuellement attribués n'engagent Sidaction que sous réserve du vote annuel par le conseil d'administration des tranches de financement.

La sélection des projets est confiée à plusieurs comités qui rassemblaient, en 2007, 27 experts venant de 12 pays (dont la France).

Il n'existe pas de « charte » comparable à celles des comités scientifique et médical ou associatif, mais seulement un guide d'instruction, à l'usage des membres du comité, complété par des fiches d'instruction pour les appels d'offre spécifiques. Chaque dossier est examiné par deux instructeurs tirés au sort, qui n'examinent pas les dossiers des associations dans lesquelles ils sont impliqués de manière forte, ou des associations dont ils font partie, et si possible pas non plus celles issues du pays dans lequel ils travaillent. La pratique est que ces experts ne participent pas non plus au débat et au vote, sans que cela soit formalisé, comme il serait souhaitable, dans le guide d'instruction.

Sidaction ne dispose pas de données chiffrées relatives aux financements accordés aux associations ou projets représentés au comité international. Compte tenu du mode de sélection des projets par appel d'offres fermé, et du rôle d'impulsion qu'entend jouer Sidaction dans ce secteur d'activité, un raisonnement en termes d'attribution préférentielle paraît moins pertinent dans ce cas ; mais Sidaction devrait s'attacher à mesurer précisément ce phénomène afin de pouvoir répondre à d'éventuelles critiques sur ce plan.

2 - Les financements accordés et leur suivi

En 2007, une soixantaine de projets ont été soutenus, à hauteur d'un montant voté de 2,5 M€ dans 31 pays. Les associations reconnues comme « centres partenaires » ont bénéficié de financements plus importants : 600 000 € pour 11 structures, soit une moyenne de l'ordre de 55 500 € (les montants votés allant de 25 000 à 84 000 €), contre 512 000 € pour 33 associations seulement qualifiées de « partenaires », soit une moyenne de l'ordre de 15 500 € (montants votés allant de 10 000 à 35 000 €).

La base de données utilisée par Sidaction fait apparaître les montants dont l'annulation est constatée, qui sont très faibles par rapport aux financements accordés (montants annulés : 66 735 € en 2005, 19 260 € en 2006, 12 410 € en 2007), mais non l'effectivité des restitutions, ni le résultat des contrôles effectués. De même que pour les secteurs de la recherche et de l'aide aux malades, un compte rendu des contrôles menés sur pièces et sur place par Sidaction pourrait être envisagé.

ANNEXE

**COMPTES D'EMPLOI DES RESSOURCES DE
L'ASSOCIATION DE 2001 A 2007**

En euros	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Ressources nettes disponibles au 1er janvier	10 398 388	7 853 746	5 671 652	2 778 725	2 763 276	4 876 536	7 721 597
Reprise des cofinancements antérieurs à l'exercice	-	-	-	-879 998	-	-	-
Ressources nettes disponibles au 1^{er} janvier hors cofinancements antérieurs	10 398 388	7 853 746	5 671 652	1 898 727	2 763 276	4 876 536	7 721 597
Reprise sur affectations aux réserves et provisions	1 350 676	1 221 972	-	781 595	2 017	850	-
Report des cofinancements restant à engager	-	398 550	227 449	-	-	-	-
Restitutions de financements versés avant le 1er janvier	128 324	152 105	94 601	45 292	106 303	185 431	197 009
<i>Restitutions de subventions associatives</i>	<i>119 748</i>	<i>23 327</i>	<i>56 591</i>	<i>23 097</i>	<i>50 432</i>	<i>39 989</i>	<i>48 693</i>
<i>restitutions de financements versés à la recherche</i>	<i>8 575</i>	<i>128 778</i>	<i>38 010</i>	<i>22 195</i>	<i>55 871</i>	<i>145 442</i>	<i>148 316</i>
Ressources nettes des appels à la générosité publique	4 434 462	4 243 212	4 154 129	7 991 945	8 938 293	10 980 857	10 498 028
<i>dons manuels</i>	<i>7 870 394</i>	<i>7 503 012</i>	<i>6 368 519</i>	<i>11 812 747</i>	<i>12 903 119</i>	<i>15 738 837</i>	<i>15 481 045</i>
<i>coûts directs d'appel à la générosité publique</i>	<i>-3 199 300</i>	<i>-3 037 739</i>	<i>-1 949 577</i>	<i>-3 170 851</i>	<i>-3 432 286</i>	<i>-4 102 072</i>	<i>-4 334 103</i>
<i>coûts indirects d'appel à la générosité publique</i>	<i>-236 632</i>	<i>-222 061</i>	<i>-264 813</i>	<i>-649 951</i>	<i>-532 540</i>	<i>-655 908</i>	<i>-648 913</i>
Legs et autres libéralités	167 505	76 960	222 567	562 207	251 350	377 918	406 924
<i>legs encaissés</i>	<i>185 918</i>	<i>161 840</i>	<i>318 519</i>	<i>682 778</i>	<i>316 663</i>	<i>405 554</i>	<i>434 847</i>
<i>coûts directs de traitement des legs</i>	<i>-14 521</i>	<i>-44 066</i>	<i>-50 291</i>	<i>-96 042</i>	<i>-27 205</i>	<i>-27 636</i>	<i>-27 923</i>
<i>coûts indirects de traitement des legs</i>	<i>-3 892</i>	<i>-40 814</i>	<i>-45 662</i>	<i>-24 529</i>	<i>-38 107</i>	<i>-</i>	<i>-</i>

En euros	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Activités annexes liées aux appels à la générosité publique	233 109	674 486	592 588	532 312	820 640	832 584	750 628
<i>activités du Fonds Line Renaud</i>	<i>221 640</i>	<i>707 290</i>	<i>336 794</i>	<i>179 842</i>	<i>1 326 131</i>	<i>290 967</i>	<i>148 584</i>
<i>autres activités</i>	<i>82 506</i>	<i>84 772</i>	<i>350 064</i>	<i>511 883</i>	<i>193 393</i>	<i>708 474</i>	<i>761 060</i>
<i>coûts directs d'organisation</i>	<i>-9 494</i>	<i>-48 656</i>	<i>-69 189</i>	<i>-159 413</i>	<i>-698 883</i>	<i>-166 857</i>	<i>-159 016</i>
<i>coûts indirects d'organisation</i>	<i>-61 543</i>	<i>-68 919</i>	<i>-25 082</i>	-	-	-	-
Produits financiers	262 085	268 225	830 166	79 380	433 661	93 413	255 609
RESSOURCES NETTES DISPONIBLES	16 974 549	14 889 258	11 793 152	11 891 458	13 315 541	17 347 590	19 829 796
Affectation aux réserves et provisions	-17 197	-	-73 735	-253 552	-79 758	-81 406	-74 110
Affectations aux missions sociales	-8 749 797	-8 922 923	-8 642 762	-8 393 353	-7 891 069	-8 841 262	-10 216 832
<i>financement des programmes d'aide aux malades</i>	<i>-5 045 394</i>	<i>-3 891 103</i>	<i>-4 440 822</i>	<i>-4 275 702</i>	<i>-3 735 056</i>	<i>-4 676 753</i>	<i>-5 090 610</i>
<i>cofinancements publics des financements</i>	-	<i>187 636</i>	<i>430 387</i>	<i>830 849</i>	-	<i>981 210</i>	<i>1 193 028</i>
<i>financement des programmes de recherche</i>	<i>-3 166 167</i>	<i>-4 363 500</i>	<i>-3 786 934</i>	<i>-3 371 829</i>	<i>-2 967 954</i>	<i>-3 076 566</i>	<i>-3 541 944</i>
<i>suivi des financements, conseil et formation</i>	<i>-538 237</i>	<i>-515 148</i>	<i>-618 873</i>	<i>-865 954</i>	<i>-690 933</i>	<i>-974 843</i>	<i>-939 304</i>
<i>cofinancements publics des projets Sidaction</i>	-	-	-	<i>71 862</i>	<i>695 291</i>	<i>475 388</i>	-
<i>actions de lutte contre le sida menées par l'association</i>	<i>-73 821</i>	<i>-340 808</i>	<i>-226 520</i>	<i>-452 420</i>	<i>-1 100 177</i>	<i>-1 423 920</i>	<i>-1 690 219</i>
<i>coûts indirects</i>	-	-	-	<i>-330 159</i>	<i>-92 241</i>	<i>-145 778</i>	<i>-147 783</i>

En euros	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Coûts directs de fonctionnement de l'association	-353 808	-294 683	-297 930	-481 276	-468 178	-703 324	-826 226
<i>administration de l'association</i>	-213 437	-178 041	-209 760	-481 276	-468 178	-703 324	-826 226
<i>actions de communication</i>	-66 550	-116 643	-88 169	-	-	-	-
EMPLOIS DES RESSOURCES NETTES DISPONIBLES	-9 120 803	-9 217 607	-9 014 427	-9 128 182	-8 439 005	-9 625 992	-11 117 168
Total des ressources	20 499 932	18 539 149	14 628 151	17 774 952	18 739 854	23 756 660	26 192 779
Total des emplois	-12 646 185	-12 867 498	-11 849 426	-15 011 676	-13 863 318	-16 035 062	-17 480 150
RESSOURCES RESTANT A VERSER	7 853 746	5 671 651	2 778 725	2 763 276	4 876 536	7 721 598	8 712 629

Source : Cour des comptes d'après les CER publiés

RÉPONSE DU PRÉSIDENT DE L'ASSOCIATION SIDACTION

Les observations formulées par la Cour des Comptes et intitulées « L'association Sidaction : l'impact des recommandations de la Cour », appellent de Sidaction les remarques suivantes.

Tout d'abord, la Cour souligne à plusieurs reprises que les recommandations qu'elle avait émises dans son dernier rapport sur notre association, en 2009, ont été suivies d'effet ; Sidaction s'est en effet attaché et a considéré comme prioritaire, depuis cette date, de mettre en œuvre rapidement les recommandations de la Cour.

Par ailleurs, la Cour met en relief plusieurs points positifs particulièrement importants pour Sidaction, et que nous souhaitons souligner. C'est le cas par exemple de la qualité de l'information financière et de la transparence vis à vis des donateurs de l'association ; de la rigueur et du professionnalisme de l'organisation de nos missions sociales ; de l'impartialité des décisions d'attribution de financements, ou encore de la très bonne qualité du contrôle de l'utilisation des fonds versés aux structures.

Tout comme la Cour, Sidaction a pour priorité la maîtrise, voire la baisse, des coûts d'appel à la générosité publique. Soulignons ainsi que les comptes 2008 arrêtés par le Conseil d'Administration de notre association montrent une collecte brute stable, et assortie d'une diminution importante, en valeur absolue et en pourcentage, des frais de collecte associés. C'est le résultat de la mise en pratique de mesures d'économie et de professionnalisation de nos outils de collecte, comme le souligne la Cour dans ses observations. Sidaction considère comme prioritaire de continuer dans cette voie.

D'autres recommandations de la Cour ont elles aussi déjà été mises en place. Ainsi, lors des réunions de Comités d'expert, les entrées et sorties des membres de Comité qui, comme c'est la règle depuis la création de l'association, ne participent ni aux débats ni au vote portant sur des projets ou programmes dans lesquels ils sont impliqués, font maintenant l'objet de mentions systématiques dans les comptes-rendus des réunions concernées.

Enfin, Sidaction a sollicité un rendez-vous avec la nouvelle direction de la Fondation Hôpital Saint-Joseph, sur le site de laquelle sont implantés les locaux abritant le CIRBS, que dirigeait le professeur Montagnier. Notre association souhaite plus que jamais que ces locaux soient utilisés à des fins de recherche liées à l'épidémie à VIH, et continuera à tout mettre en œuvre dans ce but, comme elle l'a toujours fait.
